

Association Genevoise du Coin de Terre

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **7 (1934)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapports des sections pour l'année 1933.

Section de Zurich.

Le comité a examiné la question de l'assurance pour couvrir les vacances d'appartements, soit auprès d'assurances déjà constituées, soit en constituant une société d'assurance particulière. L'une comme l'autre solution ont été abandonnées après étude car il semble plus avantageux de couvrir ces risques par des fonds de réserves suffisants.

Une action entreprise auprès de divers établissements financiers pour abaisser le taux des hypothèques a eu un résultat négatif.

La question d'une caisse de retraite pour les concierges des diverses sociétés coopératives d'habitation a été examinée sans qu'il fût possible d'arriver à un résultat pratique.

Il y a lieu de mentionner l'arrêté du conseil municipal daté du 24 juin 1933 concernant les sociétés coopératives de la ville de Zurich, arrêté selon lequel le taux des emprunts hypothécaires de 6 % et plus serait réduit sur demande des sociétés de $\frac{1}{2}$ %.

La Section a appuyé l'initiative de créer à Zurich une commission paritaire destinée à régler les conflits s'élevant entre propriétaires et locataires, bien que cette commission n'intéresse pas directement les coopératives qui ont déjà créé les organes nécessaires.

La vente des formulaires pour baux a atteint le chiffre de 630 et 40 pour celle des règlements de maisons.

Trois assemblées de délégués ont été convoquées au cours de l'année; à la suite d'une conférence donnée à la dernière de ces assemblées, sur le chauffage des logements, notre section a organisé un cours d'instruction pour les chauffeurs de nos groupes de logements. Il a réuni environ une soixantaine de participants.

Les sociétés adhérant à notre section représentent 9697 logements, soit 250 de plus que l'année précédente.

Nos membres se répartissent en 41 Sociétés coopératives d'habitation et 81 sociétaires isolés.

Section de St-Gall.

Malgré la crise, nous constatons à Saint-Gall une légère augmentation dans la construction des logements. Au cours de cet exercice, il y a, en effet, une augmentation de 165 logements, dont 32 maisons familiales.

Association Genevoise du Coin de Terre.

Cette société, créée sur le modèle des sociétés de jardins ouvriers existant en Belgique, et dont le succès est remarquable dans ce pays, semble trouver auprès de notre population un accueil également très favorable. Outre son activité dans le domaine de la culture maraîchère et sur une base différente de celle des coopératives, elle encourage également la construction de logements économiques. Elle procure du terrain et s'occupe de construire

Section de Schaffhouse.

La construction coopérative ne semble pas être facilitée dans notre ville et, depuis 1927, date de la construction des maisons de la Coopérative d'habitation des Cheminots, il n'y a plus eu d'activité dans ce domaine. C'est pour cette raison que le fonds de roulement a servi à faciliter la construction privée particulière.

La Section de Schaffhouse a perdu malheureusement cette année son dévoué président, M. le conseiller E. Meyer, fondateur de la société.

Section de Bâle.

Les membres se répartissent ainsi:

Sociétaires isolés: 35.

Administrations publiques: 3.

Sociétés coopératives d'habitation: 18.

L'assemblée générale du 26 avril 1933 a nommé président M. le Dr Rud. Leupold. La commission d'arbitrage a jugé deux conflits. Le revisorat des Sociétés coopératives de consommation a été, comme précédemment, désigné fiduciaire de contrôle des sociétés. Les comptes de l'année courante soldent par un bénéfice de 817 fr. 15.

Nous avons reçu en dépôt la somme de 10.000 francs et prêté à nos sociétaires la somme de 32.000 fr.

La question des caisses d'épargne de construction a été étudiée avec la conclusion que ces établissements n'ont pas de bases financières suffisantes en Suisse.

Nous avons dû rééditer les formulaires de baux très demandés par nos sociétaires. Une étude comparative du financement de nos diverses sociétés a été entreprise et sera continuée pour être ensuite communiquée à toutes les sociétés affiliées.

Notre intervention auprès du Conseil d'Etat pour utiliser une partie des terrains dits „Sandgrube » pour des constructions coopératives, a reçu un accueil bienveillant et nous avons l'assurance qu'une partie de ces terrains nous sera réservée.

Une entente avec l'Office cantonal des logements a été prise afin que nos sociétés profitent de la publication officielle des appartements vacants.

pour ses membres des maisons familiales dont ils deviennent propriétaires.

Sur les terrains du Bouchet, cette société va édifier 18 petites villas dans les premières seront terminées à la fin de cette année.

L'Association genevoise du Coin de terre a demandé son affiliation à l'Union suisse pour l'amélioration du logement.